

ALI LAIDI - INTELLIGENCE ECONOMIQUE

LE DROIT- NOUVELLE ARME DE GUERRE

ECONOMIQUE

LE MONDE =

« Le droit, nouvelle arme de guerre économique » :

Sous prétexte de moralisation financière, les Etats-Unis condamnent à des amendes record certaines entreprises européennes, constate le chercheur Ali Laïdi.

Livre. C'est une démonstration implacable à laquelle se livre Ali Laïdi, chercheur à l'Institut de relations internationales et stratégiques (IRIS). En près de trente ans, les Etats-Unis ont édicté des lois imposant des sanctions économiques au reste du monde dès lors que la lex americana n'est pas respectée. Tour à tour, les pays d'Amérique latine, d'Afrique, d'Asie et d'Europe ont dû s'incliner sous la menace du *big stick* (« gros bâton ») de l'Oncle Sam. Dernier exemple en date, le retrait d'Iran des principales entreprises européennes et françaises – Total, PSA, Air-France... – après la décision de l'administration Trump de mettre la république des mollahs au ban du commerce international. Seules la Russie, qui le paie par un splendide isolement économique, et la Chine s'efforcent de résister à cette entreprise de vassalisation planétaire.

Votées en 1996 par le Congrès américain, les lois Helms-Burton et D'Amato-Kennedy traduisent ce coup de force américain. La première visait initialement à renforcer le poids de l'embargo contre Cuba et à défendre les intérêts économiques des exilés installés principalement en Floride ; la seconde cherchait à sanctionner « les Etats voyous » pour leur soutien au terrorisme international. Dans le viseur, la Libye et, déjà, l'Iran. Depuis, les Etats-Unis se sont attribué de manière unilatérale la possibilité de sanctionner les violations du droit international, sans demander l'avis de la communauté internationale.

Jusqu'à 9 milliards de dollars de sanction

Force est de constater que les 28 pays de l'Union européenne sont restés étrangement tétanisés et divisés face à ce changement des règles imposé par leur principal partenaire économique. Au fil du temps, une arme s'est révélée particulièrement redoutable outre-Atlantique : le droit de sanctionner toute entreprise non américaine qui commerce en dollars. Les amendes record ont commencé à pleuvoir sur bon nombre d'entre elles, provoquant leur affaiblissement. En France, les cas les plus médiatisés sont ceux de Siemens, qui a versé 800 millions de dollars en 2008, d'Alstom, 772 millions de dollars en 2014, mais aussi de la Société générale condamnée à 1,34 milliard de dollars d'amende en 2018, et de la BNP qui a dû, en 2014, débourser le montant historique de 8,9 milliards de dollars à la justice américaine.

ALI LAÏDI

LE DROIT
NOUVELLE ARME
DE GUERRE
ECONOMIQUE

COMMENT LES ÉTATS-UNIS DÉSTABILISENT
LES ENTREPRISES EUROPÉENNES



ACTES SUD
questions de société

